

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4238)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par

Mme Genevard, Mme Nachury, M. de Mazières, M. Morel-A-L'Huissier, M. Ledoux, Mme Besse
et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'université française est confrontée aujourd'hui à de nombreux enjeux la priorité doit être celle de la réussite de nos étudiants. L'un des faits majeurs, depuis 2013, est l'augmentation massive du nombre de nouveaux étudiants. À cela s'ajoute le lancinant problème de l'échec universitaire : 60 % des étudiants échouent en licence. Comment ignorer le cri d'alarme des enseignants universitaires et des présidents sur le niveau insuffisant de savoir de certains étudiants, prolongement tragique du phénomène observé dans le secondaire ? Le bac, auquel tous accèdent peu ou prou, ne valide plus le socle de savoirs indispensables à la réussite.

Aussi, il faut choisir ses combats. C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer l'article relatif à la promotion des langues régionales à l'université. Cette proposition de loi qui arrive opportunément à la veille d'échéances électorales majeures a pour seul objectif de réconcilier la majorité avec un électorat déçu et ne constitue pas une priorité pour les universités qui ont bien d'autres maux à résoudre.